

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 12/2026

Colza

Etat général : Dans les parcelles les plus avancées le colza a au moins 9 feuilles (CD19) et montre des débuts d'élongation dans les peuplements denses, mais la situation est hétérogène entre les régions. Les colzas les plus retardés ont 6 feuilles (CD16). Dans les sites peu arrosés, les colzas ont été très impactés par le stress hydrique. Les pluies actuelles devraient relancer la croissance dans les situations difficiles.

Désherbage : Il est généralement trop tard pour appliquer un graminicide classique (FOP ou DIM) car les colzas sont trop développés (effet parapluie). En cas de problème de ray-grass ou vulpins, il faudra intervenir avec un herbicide à base de propyzamide dès que le sol aura suffisamment refroidi (en-dessous de 10°C). Courtemelon, 8.10.2026, température du sol 15.6°C. Dans les parcelles en pente en amont d'une culture de céréales, il faudra être particulièrement attentif à éviter tout risque de ruissellement, pouvant anéantir les jeunes pousses de céréales.

Régulateur de croissance : En cas de besoin, les régulateurs doivent être appliqués en conditions poussantes sur plantes non stressées, idéalement aux stades 6 à 8 feuilles. Un risque dû à l'élongation trop forte est avéré si la densité excède 40 plantes/m² dans une parcelle avec reliquats azotés importants. Afin de ne pas retarder le démarrage du colza au printemps, il est important de ne pas appliquer le phytorégulateur trop tard. Un témoin suffisamment grand permet de juger de l'efficacité du traitement. Ce genre d'intervention ne justifie pas le retrait du programme non-recours aux PPH.

Ravageurs : Selon les observations réalisées dans notre réseau, les adultes de grosses altises sont encore actifs, mais les plantes de colza sont hors de danger.

A partir de la mi-octobre, les contrôles de présence de larves d'altise d'hiver dans les pétioles (boursoufflures) peuvent commencer. Pour rappel, le seuil d'intervention est atteint lorsque 7 plantes sur 10 contiennent au moins une larve d'altise. A partir de ce seuil, une autorisation peut être demandée pour appliquer un insecticide à base de pyréthrinoloïde du groupe A (cyperméthrine, deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine).

Le vol du charançon du bourgeon terminal (CBT) a débuté cette semaine selon nos observations dans les pièges jaunes. Ce ravageur, reconnaissable à ses pattes rousses et ses taches dorsales et latérales, engendre

des larves qui dévorent l'intérieur des pétioles et de la tige principale. Dans les régions où les dégâts apparaissent régulièrement, et à partir du seuil de 10 captures dans la cuvette en 3 jours, il est possible d'obtenir une autorisation pour appliquer un insecticide contre ce coléoptère nuisible. Néanmoins, il faut attendre au moins 10 jours après les premières captures (pic de population) et l'atteinte du seuil pour envisager une lutte insecticide. Le seul moyen d'observation de ce ravageur est la cuvette jaune.

Un colza fort et vigoureux à l'automne est armé pour résister aux attaques de larves de grosses altises et de CBT.

Betterave

Betteraves non récoltées : Les parcelles qui ne seront pas récoltées à cause d'une trop forte présence de pourriture humide et/ou d'un rendement trop faible, devront faire l'objet d'une gestion particulière. Idéalement, la mise en place d'une culture de printemps à semer tard, donnera du temps pour travailler le sol et sortir les betteraves, p.ex. avec un outil à dents, afin qu'elles pourrissent au maximum. La gestion chimique des repousses sera particulièrement compliquée pour les betteraves SMART (conviso), car elles sont résistantes ou partiellement résistantes aux sulfonilurées ; il faut prendre soin de les détruire avant un semis de céréales et utiliser le bon programme herbicide en cas de semis d'un maïs.

Céréales d'automne

Semis et stade : Les semis d'orge ont bien avancé et les premiers semis de blé ont été réalisés. Les orges semées fin septembre, et ayant reçu des précipitations, ont déjà levé. Pour rappel, en cas d'utilisation d'herbicides à absorption racinaire, il faut prévoir un lit de semis suffisamment fin, sans grosses mottes, et veiller à ce que la semence soit bien recouverte afin de minimiser les risques de phytotoxicité sur la céréale.

Désherbage d'automne : Les précipitations actuelles sont favorables à l'action des herbicides racinaires ; ceux-ci doivent être appliqués sur sol humide ou avant une pluie. Un bon nombre d'herbicides utilisables à l'automne vont être interdits d'utilisation avec des délais variables d'un produit à l'autre. Il est recommandé d'utiliser les stocks avant l'interdiction. Dans le tableau ci-après, nous vous indiquons les matières actives disponibles et leur éventuel délai de retrait :

Subst. active	Produit commercial	Interdiction
métribuzine	Arcade 880 EC, Artist, Buzzin 70WG, Condoral SC, Dancor 70 WG, Herold Flex, Metric, Metriphar 70 WG, Midas, Mistral 70 WG, Saturn, Sencor SC, Zepter	1.07.2026 PASSÉ !!!
métribuzine + diflufénican	Artist, Herold Flex	1.07.2026 PASSÉ !!!
diflufénican + mécoprop-P	Mondera, Pixie	15.10.2026
chlortoluron + diflufénican	Banaril blanco, Carmina	31.10.2026 15.10.2026
flufénacet	Aduka, Araldo, Arnold, Herold SC, Malibu, Miranda, Naceto, Pyran	1.01.2027
chlortoluron	Dinagam 700, Tarak	9.06.2027
	Arlit, Tolit	9.12.2027

Herbicides encore disponibles après 2027 :

Substance active	Produit commercial
chlortoluron + diflufénican	Carmina 640, Carmina Max, Steel
chlortoluron + diflufénican + pendiméthaline	Trinity, Pentocan
chlortoluron	Lentipur
diflufénican	Diflanil 500 SC, Legacy, Legacy GL, Semptra
diflufénican + penoxsulam	Falkon
prosulfocarbe	Boxer, Golaprex Basic, Oxidia, Roxy EC, Sumo
pendiméthaline	Activus, Hysan Aqua, Pendi, Hysan SC, Stomp Aqua, Pendimethalin SA-400 SC, Sitradol SC, Sitradol Tec
diflufénican + penoxsulam	Falkon

Soyez attentifs à ces interdictions d'utilisation afin de ne pas avoir de problème à la suite d'un éventuel contrôle.

Limaces : Si une météo plus humide fait son retour, il faudra contrôler attentivement la présence de limaces dans les nouveaux semis de céréales. Si la présence de limaces est avérée, il est possible d'appliquer un molluscicide à base de phosphate de fer ou de métaldéhyde à la dose recommandée par le fabricant.

Prairies et pâturages

Rumex et chardons : Il est désormais trop tard pour lutter à l'aide d'herbicides. Les conditions de croissance ne sont plus optimales et les écarts de températures entre le jour et la nuit vont devenir trop importantes.

Lutte chimique contre les buissons : Dans les pâturages permanents et pâturages d'estivage, il est encore temps de lutter chimiquement contre les buissons épineux problématiques comme les ronces. Un traitement herbicide appliqué après la récolte des fruits, sur les feuilles en début de décoloration, et en phase de sève descendante, donnera les meilleurs résultats. Pour rappel, il est important d'alterner entre traitement herbicide et lutte mécanique pour obtenir la meilleure efficacité contre les buissons problématiques. En pâturage boisé, prendre contact avec le garde-forestier avant d'entreprendre la lutte.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Courtemelon 5
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE